



- Points de prélèvement
- Accès au site - Informations**
 - Panneaux d'entrée de plage
 - Plage pour chiens
 - Stationnement
 - Handiplages
 - Toilettes publiques
- Sécurité des activités nautiques**
 - Postes de secours
 - Bornes d'appel d'urgence
- Balitage du plan d'eau**
 - Bouées de la Z.I.E.M.
 - Bouées de chenal
 - Limite de la Z.I.E.M.
 - Limites des chenaux nautiques
- Sites de baignade**
 - Espaces concédés par la Ville
 - Espaces publics
 - Limites des plages publiques
- Biocénoses marines**
 - Cymodocea nodosa
 - Posidonies
 - Zostera noltii
 - Matte morte
 - Petits fonds rocheux
 - Galets graviers
 - Sable
 - Vase portuaire
 - Dépôts de déversoir d'orages
 - Enrochements artificiels

Sont interdits sur les plages :

- le camping
- les feux
- les chiens (sauf la Lanterne)

Autres informations :

- Baignade surveillée face aux postes de secours
- Eau potable disponible à chaque douche publique